



REGLEMENT TECHNIQUE

PREAMBULE

Lors de la réunion annuelle des cadres de la FEI tenue à La Claquette les 16 & 17 septembre 2006, il a été décidé de modifier le Règlement Technique – adopté lors de l'Assemblée Générale de novembre 1991 - afin qu'il réponde aux nouvelles aspirations découlant de l'évolution de la Fédération depuis sa création en particulier, et des autres organisations d'arts martiaux en général.

TABLES DES MATIERES

1. INTRODUCTION	page 2
1.1 La pratique des KATA.....	page 2 à 5
1.2 La pratique du KENJUTSU.....	page 5
1.3 La pratique de la coupe réelle (TAMESHI GIRI).....	page 5
1.4 Nomenclature et forge du sabre japonais (NIPPON-TO).....	page 5 à 6
2. SYSTEME DE PROGRESSION	page 6
2.1 L'habit d'entraînement (KEIKOGI).....	page 6
2.2 Le DOJO.....	page 6
2.3 L'étiquette (REISHIKI).....	page 6 à 7
3. LES PASSAGES DE GRADES (SHIKEN)	page 8
3.1 Programme des examens.....	page 8
3.1.1 IKKYU.....	page 8
3.1.2 SHODAN.....	page 8 à 9
3.1.3 NIDAN.....	page 9
3.1.4 SANDAN.....	page 9
3.1.5 YONDAN.....	page 9
3.2 Le jury.....	page 10
3.2.1 Pour les grades de 1° & 2° DAN.....	page 10
3.2.2 Pour le grade de 3° DAN.....	page 10
3.2.3 Pour le grade de 4° DAN.....	page 10
4. LE COLLEGE TECHNIQUE	page 10
4.1 Composition.....	page 11
4.2 Rôle.....	page 11
5. LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT	page 11
5.1 SHODEN.....	page 12
5.2 CHUDEN.....	page 12
5.3 KUDEN.....	page 12
5.4 Ce que l'on attend d'un enseignant officiel FEI.....	page 12
5.5 Procédure d'obtention d'un Certificat d'Enseignement FEI.....	page 12 à 13
6. GLOSSAIRE	page 14 à 17
7. RUDIMENT DE PHONETIQUE JAPONAISE	page 18

1. INTRODUCTION

Devant la diversité que présente l'étude du sabre japonais (NIPPON TO), la Fédération Européenne de IAI propose une approche universelle de la pratique du IAI et du KEN. Cette approche est constituée des bases nécessaires à la maîtrise :

- du maniement du sabre,
- des concepts et principes associés à ce maniement,
- des aspects culturels et philosophiques véhiculés par la culture martiale japonaise.

La FEI propose un curriculum technique qui peut permettre dans le temps d'aborder l'étude approfondie de la plupart des écoles de sabre japonais. Elle n'est ni liée, ni affiliée à un système RYU ou à un maître japonais afin de préserver son éthique et de laisser au pratiquant la liberté de poursuivre plus avant son étude avec la ou les écoles de son choix .

La Fédération Européenne de IAI préconise l'étude du sabre japonais sur 4 plans :

- 1) La pratique des KATA (TANDOKU RENSHU) :
avec un sabre réel (KATANA) ou d'entraînement (IAITO)
- 2) La pratique du KENJUTSU (SOTAI RENSHU) :
avec un sabre en bois (BOKKEN, BOKUTO ou TACHI)
- 3) La pratique de la coupe réelle sur cibles (TAMESHIGIRI) :
avec un sabre réel (KATANA)
- 4) L'étude de la nomenclature, de l'histoire et de la forge du sabre japonais (NIPPON TO)

Ces quatre différentes approches permettent aux pratiquants (SHUGYOSHA) d'acquérir les bases de la pratique de l'art du sabre japonais.

1.1 La pratique des KATA (TANDOKU RENSHU)

La pratique des KATA s'exécute avec un sabre réel (KATANA) ou un sabre d'entraînement (IAITO). Il existe une multitude d'écoles (RYU) de IAI, anciennes, modernes, spectaculaires, combattives ou simplement éducatives.

La FEI a adopté, comme référence de base, l'Ecole MUSO SHINDEN RYU (originaire du début du XVII^e siècle, puis codifiée vers 1933) car ses techniques sont simples et dépouillées. L'aspect purement combatif n'étant pas sa priorité, le SHUGYOSHA peut parcourir la Voie (DO) sans se soucier de l'hypothétique efficacité combattive de sa pratique, et ainsi découvrir un des sens cachés du « travail sur soi ».

MUSO SHINDEN RYU se divise en quatre séries distinctes de KATA :

- 1) SHODEN (position SEIZA : à genoux) comprenant 12 KATA
(également appelée : OMORI RYU).
- 2) CHUDEN (position TATEHIZA : assise avec un genou relevé) comprenant 10 KATA
(également appelée : HASEGAWA EISHIN RYU ou EISHIN RYU).
- 3) OKUDEN SUWARI-IAI (position TATEHIZA : assise avec un genou relevé)
comprenant 8 KATA.

4) OKUDEN TACHI-IAI (position debout) comprenant 10 KATA, suivis de 3 KATA en SEIZA

Les bases techniques (KIHON)

Quelle que soit la forme utilisée, le IAI consiste à dégainer/rengainer un sabre. Cette gestuelle à elle seule constitue l'essence même de la discipline. Son étude implique la maîtrise de l'arme, du geste et de l'environnement.

a) Le dégainement (NUKITSUKE)

NUKITSUKE constitue l'essence de la pratique du IAI puisque c'est précisément ce mouvement qui permet d'extraire le sabre du fourreau et couper d'un seul geste. De la position du sabre dans la ceinture, logiquement 5 directions de coupe directe et un coup d'estoc peuvent être exécutés, savoir :

1. horizontale : YOKOGURUMA (ICHI MONJI),
2. verticale, de haut en bas : SHOMEN UCHI (SHINCHOKUGIRI),
3. diagonale, de haut en bas, de la gauche vers la droite : HIDARI KESAGIRI,
4. diagonale, de haut en bas, de la droite vers la gauche: MIGI KESAGIRI,
5. diagonale, de bas en haut, de la gauche vers la droite : GYAKU KESAGIRI,
6. un coup d'estoc, qui fait partie des NUKITSUKE : TSUKI.

b) La ou les coupes (KIRITSUKE)

En règle générale, un KATA de IAI est composé d'une ou plusieurs coupes, exécutées immédiatement après le NUKITSUKE. Huit sont les directions fondamentales de coupe (HAPPO-GIRI) avec le sabre hors du fourreau, à savoir :

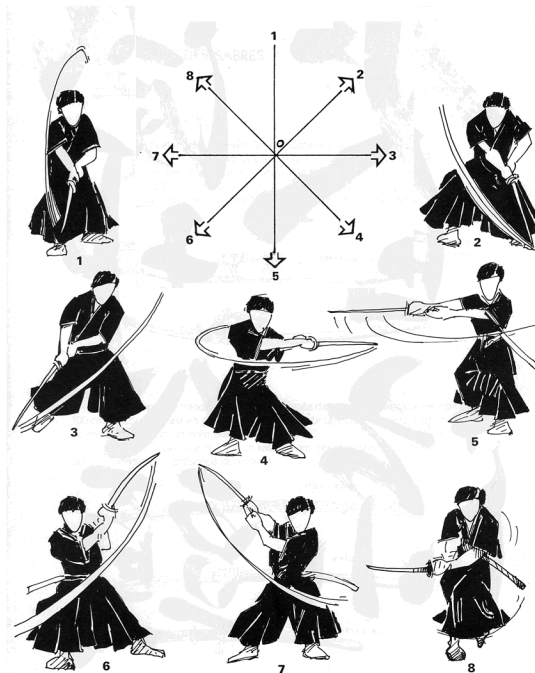
1. de haut en bas : SHOMEN UCHI, (SHINCHOKUGIRI), (1 → 5)
2. de haut en bas, de la droite vers la gauche: MIGI KESAGIRI, (8 → 4)
3. de haut en bas, de la gauche vers la droite : HIDARI KESAGIRI, (2 → 6)
4. de la droite vers la gauche: MIGI YOKOGURUMA, (7 → 3)
5. de la gauche vers la droite : HIDARI YOKOGURUMA, (3 → 7)
6. de bas en haut, de la droite vers la gauche : MIGI GYAKU KESAGIRI, (6 → 2)
7. de bas en haut, de la gauche vers la droite : HIDARI GYAKU KESAGIRI, (4 → 8)
8. un coup d'estoc : TSUKI.

Chaque coupe est associée à une ou plusieurs gardes de base (KAMAE) :

1. CHUDAN NO KAMAE, SEIGAN NO KAMAE
2. GEDAN NO KAMAE
3. JODAN NO KAMAE
4. HASSO NO KAME,
5. WAKI GAMAE

Cependant d'autres gardes, moins basiques, sont également à étudier.

Le perfectionnement du KIRITSUKE est étroitement lié à la pratique du KENJUTSU, qui sera abordée au point 1.2 ci-dessous.



c) Nettoyage (combatif) de la lame (CHIBURI)

Il s'agit d'un geste précis – variant suivant le style pratiqué - figurant l'enlèvement du sang résiduel de la lame avant de rengainer. Bien entendu, ce geste symbolique est dénué de sens pratique puisque d'une part, le KATA est un combat simulé contre un ou plusieurs adversaires qui n'existent que virtuellement et, d'autre part, ce geste, aussi rapide et efficace soit-il, ne suffirait pas à débarrasser la lame des souillures qui s'y seraient déposées.

En revanche, il permet au SHUGYOSHA de renforcer le ZANSHIN.

d) Le rengainement (NOTO)

Tout KATA de IAI commence par NUKITSUKE et finit par NOTO. Ces deux mouvements sont donc indissociables et constituent l'essence même de cette discipline. Mais à ce niveau également, le geste technique varie suivant le style de IAI pratiqué. La tradition MUSO SHINDEN présente des différences de rengainement par série de KATA.

Quoiqu'il en soit, il est vivement conseillé de se perfectionner dans les différents modes de rengainement, selon tous les angles possibles.

L'étude d'autres traditions de IAI

Bien qu'ayant adopté la tradition MUSO SHINDEN comme "école de référence" pour transmettre aux SHUGYOSHA les bases du travail au sabre, la FEI encourage les plus avancés à étudier d'autres traditions afin d'élargir leurs connaissances. Le choix de ces traditions se fera librement selon les circonstances du moment et les opportunités. De ce fait, les SHUGYOSHA européens d'autres styles de IAI seront, bien entendu et s'ils le désirent, chaleureusement accueillis au sein de la Fédération.*

Les conditions de leur admission au sein de la FEI sont définies dans les statuts.

*Seront exclues, par respect pour le patrimoine culturel japonais, les Ecoles dont les responsables (SOKE ou DAI) auront officiellement et clairement interdit la diffusion de l'enseignement hors de leur dojo ou hors du Japon. En revanche, les styles ne possédant pas un arrière plan historique les classant formellement dans les RYU classiques, pourront éventuellement faire l'objet d'une étude au sein de la FEI.

1.2 La pratique du KENJUTSU (SOTAI RENSHU)

Limiter l'étude du IAI au seul apprentissage des KATA priverait le pratiquant de la compréhension, physique autant que psychologique, des principes de base qui constituent l'essence de la pratique martiale en général et du sabre en particulier, tels que :

- MA-AI (l'espace-temps),
- KIRI-OTOSHI (la coupe directe au travers de la coupe de l'adversaire),
- KI-AI (coordination de l'énergie),
- AWASE/HAZUSHI (le rythme),
- RIAI (cohérence technique et dynamique).

C'est pourquoi la FEI inclut dans son curriculum l'étude du KENJUTSU.

Pour l'enseignement de cette partie de l'apprentissage du pratiquant, la FEI s'appuie sur les exercices de base développés par la Commission Technique à partir de 2004, ainsi que sur l'AIKIKEN (la pratique du BOKKEN en AIKIDO). D'autres écoles pourront également être étudiées en fonction des compétences particulières des enseignants de la FEI. SOTAI-RENSHU correspond à une mise en situation « aussi réelle que possible » des techniques et principes étudiés en TANDOKU-RENSHU.

1.3 La pratique de la coupe réelle (TAMESHI GIRI)

L'étude du IAI serait dépourvue de sens si elle ne s'appuyait pas sur l'acquisition de la capacité de couper réellement avec un sabre. Tout YUDANSHA trouvera enrichissant d'expérimenter, occasionnellement, cet aspect de la pratique et ainsi améliorer, entre autres :

- Le protocole correct (REISHIKI),
- la tenue du sabre (TE NO UCHI),
- l'attitude (SHISEI),
- la précision des trajectoires (HASUJI)
- les divers angles de coupe (HAPPO GIRI).

Pour ce faire, diverses cibles sont utilisées telles que : bambous, nattes en paille (préalablement humidifiées), ficelles suspendues, et toute autre cible qui ne porte pas atteinte au bon sens, à la préservation du KATANA utilisé et de l'environnement.

Lors de l'organisation de ce type de pratique en groupe, qui devra nécessairement avoir lieu sous la direction d'un technicien disposant d'un certificat d'enseignement (CHUDEN ou KUDEN), les règles de sécurité seront nécessairement draconiennes.

1.4 Nomenclature et forge du sabre japonais (NIPPON-TO)

Comme tout bon artisan, le pratiquant de IAI doit connaître son outil et son mode de fabrication. Cette étude s'articule autour de 3 pôles :

- nomenclature : le pratiquant s'appliquera, dans un premier temps, à mémoriser en langue japonaise les différentes parties du sabre japonais,
- appréciation historique et esthétique (KANTEI), c'est-à-dire la reconnaissance des diverses techniques utilisées par les forgerons japonais au cours de leur histoire. Le pratiquant devra s'attacher à parfaire sa connaissance en KANTEI et la FEI organisera dans ce sens des stages de formation.
- forge et fabrication, et ce en collaboration avec le Groupe de Recherche de Métallurgie Traditionnelle (GRMT), fondée par M.T. SHEWAN ainsi que METALLICA fondée par

Christian MORETTI dans le but d'offrir aux pratiquants l'opportunité de forger réellement l'acier.

- Une connaissance au sens plus large du développement des différentes classifications martiales (KOBUJUTSU, KOBUDO, SHINBUJUTSU, SHINBUDO) est nécessaire pour situer culturellement la pratique du IAI.

2. SYSTEME DE PROGRESSION

Un système de progression est toujours fonction du temps de pratique que l'étudiant y consacre (*à noter que ce temps doit être mesuré non en fonction du nombre d'années de pratique, mais du nombre d'heures d'entraînement*). Or, la pratique du IAI, et des arts martiaux en général, reste pour beaucoup de pratiquants du domaine des activités ludiques. C'est pourquoi la FEI ne donnera aucune directive particulière sur la durée nécessaire de pratique entre les périodes successives de progression, à savoir les 4 séries de KATA qui constituent le curriculum de l'école de référence de la FEI. Bien que reconnaissant qu'un entraînement régulier et soutenu pourra engendrer une maîtrise plus rapide de la discipline, la FEI précise cependant qu'un laps de temps est nécessaire entre les séries pour permettre au SHUGYOSHA de digérer son travail, parallèlement à son évolution personnelle sur la Voie. Les pratiquants, et plus particulièrement les enseignants, sont donc invités à se référer au programme des différents passages de grade pour se faire une idée plus précise du rythme de cette progression.

En revanche, il semble important de rappeler, dans le cadre de ce règlement technique, quelques éléments de base de la pratique, qui constituent d'ailleurs le fondement de cette progression.

2.1 L'habit d'entraînement (KEIKOGI)

Il est constitué :

- d'une veste (UWAGI), de préférence blanche ou bleue,
- d'une jupe-pantalon (HAKAMA), de préférence bleue ou noire
- et d'une ceinture (OBI), de préférence blanche pour les MUDANSHA et noire pour les YUDANSHA.

Cet habit se porte selon un mode conventionnel. Le pratiquant se vêtira, dans tous les cas, de la façon appropriée qui ne nécessitera aucun réaménagement durant l'entraînement. Un pantalon (ZUBON) peut être porté sous le HAKAMA et, pour les SHUGYOSHA de sexe féminin, le port d'un T-shirt sous le UWAGI est vivement recommandé.

2.2 Le DOJO

Le DOJO (le lieu où l'on pratique la Voie) n'est pas un gymnase mais un lieu consacré à la pratique, qu'il soit à l'intérieur d'une structure fermée ou au grand air. De ce fait, chaque pratiquant est tenu de respecter certaines règles qui en constituent l'étiquette (DOJO REISHIKI). Chaque SEMPAI est tenu de transmettre à ses KOHAI, d'abord par son exemple, puis par des suggestions opportunes, les règles de base de cette étiquette.

2.3 L'étiquette (REISHIKI)

Extrait du livre de M.T. SHEWAN : « IAI : l'art du sabre japonais » (p. 56 : REI-SHIKI : le cérémonial)

Le cérémonial est nécessaire et essentiel dans tous les arts martiaux, comme d'ailleurs dans toute recherche, car il permet à l'élève d'apprendre avant d'avoir pris conscience de la finalité de son travail. En BUDO, il a différents buts :

- *il enseigne, tout d'abord, les règles permettant un comportement empreint de respect et de politesse envers autrui,*
- *il apprend ensuite à l'élève à se conduire avec un maximum de sécurité face à une attaque imprévisible, par exemple à ne jamais passer, pour entrer dans le DOJO, devant une ligne de pratiquants assis en SEIZA. En marchant derrière eux, il ne s'expose pas à une attaque subite,*
- *il apprend aussi à « connaître sa place », c'est-à-dire à évaluer les distances nécessaires entre soi-même et le monde (êtres ou objets) et à conserver ainsi une marge de sécurité suffisante,*
- *il apprend parfois à s'asseoir face aux portes et fenêtres, à ne pas s'asseoir le dos voûté, à garder les mains libres, à utiliser la main gauche afin de permettre à la droite d'être disponible en cas d'attaque, à marcher de préférence dans un terrain encaissé, etc...*
- *il nous habitue à certaines précautions qui doivent devenir instinctives lors d'un combat réel,*
- *le cérémonial aide enfin à se calmer et à se forger un mental au cours de l'entraînement. Il symbolise donc la purification intérieure de l'élève. Plus prosaïquement, le cérémonial représente une transition entre les activités quotidiennes et le travail sur soi.*

Il peut, selon les écoles, varier dans les détails, mais il conserve la même essence dans tous les cas.

Extrait du livre N. Tamura : « AIKIDO – étiquette et transmission » :

« REI se traduit simplement par salut. Mais il englobe également les notions de politesse, courtoisie, hiérarchie, respect, gratitude.

REIGI (l'étiquette) est l'expression du respect mutuel à l'intérieur de la société. On peut aussi le comprendre comme le moyen de connaître sa position vis à vis de l'autre. On peut donc dire que c'est le moyen de prendre conscience de sa position.

Le caractère REI est composé de 2 éléments : SHIMESU et YUTAKA.

shimesu : l'esprit divin descendu habité l'autel

yutaka : la montagne et le vase sacrificiel de bois qui contient la nourriture : deux épis de riz, le récipient débordant de nourriture, l'abondance.

Ces deux éléments réunis donnent l'idée d'un autel abondamment pourvu d'offrandes de nourriture, devant lequel on attend la descente du divin... la célébration.

GI : l'homme et l'ordre. Désigne ce qui est ordre et qui constitue un modèle.

REIGI est donc à l'origine ce qui gouverne la célébration du sacré. Il est probable que ce sens se soit ensuite étendu aux relations humaines lorsqu'il a fallu instaurer le cérémonial qui régissait les relations hiérarchiques entre les hommes. »

Ce bref rappel pour démontrer que le cérémonial tient une place essentielle dans la progression et qu'il constitue la base de ce qu'il convient d'appeler la Voie Martiale (BUDO).

Le salut au sabre de la tradition MUSO SHINDEN répond à une étiquette très précise qui lui est propre et qu'il convient d'enseigner au pratiquant dès le début de son apprentissage.

3. LES PASSAGES DE GRADES (SHIKEN)

Bien que ne mettant nullement l'accent sur l'obtention et la recherche des grades, la FEI estime que l'expérience d'un examen peut être bénéfique au SHUGYOSHA. En effet, cette expérience lui permettra de prendre la mesure de ses réelles capacités au sabre et de sa sérénité émotionnelle dans des conditions particulières de stress auxquelles il s'est, consciemment ou inconsciemment, soumis. C'est, en tout état de cause, la seule situation actuellement proposée au pratiquant de vivre un combat - contre lui-même - sur un champ de bataille virtuel et d'expérimenter le « travail sur soi ».

Au-delà de cet aspect psychologique indéniable, le grade FEI se définit comme : une présentation des connaissances du sabre japonais et de son maniement, soutenue par un exposé technique et culturel.

Fidèles à la didactique proposée par la FEI, les examens porteront sur les 4 aspects de la pratique, savoir :

- TANDOKU RENSHU :
Tout examen commencera et finira par le REISHIKI.
Le candidat devra présenter la ou les séries de KATA correspondant au grade postulé.
- SOTAI RENSHU :
Un travail au BOKKEN face à un - ou plusieurs - adversaires sera demandé, consistant à répondre à une ou différentes attaques déterminées par le jury.
- TAMESHIGIRI (pour YONDAN seulement) :
Le candidat au YONDAN sera également examiné sur sa capacité « réelle » de couper avec un sabre.
- NIPPON-TO :
Selon le grade postulé, le candidat sera examiné sur ses connaissances en NIPPON-TO tel que définies au point 1.4 ci-dessus.

3.1 Programme des examens

3.1.1 Programme pour l'obtention du grade de premier KYU (IKKYU)

Bien que la FEI considère que ce grade devrait être délivré par l'enseignant du candidat dans le cadre de son club, la FEI accepte d'examiner des candidats n'étant pas officiellement affiliés à un club, c'est-à-dire ne pratiquant pas sous la direction d'un enseignant FEI.

De même, un enseignant FEI pourra, s'il le souhaite, permettre à un de ses élèves de présenter ce grade devant les représentants de la Commission Technique.

En tout état de cause, le candidat devra justifier d'un minimum de 2 années de pratique, sauf dérogation spéciale du jury.

Le programme pour l'obtention de ce grade sera identique à celui du 1^{er} dan.

3.1.2 Programme pour l'obtention du grade de premier DAN (SHODAN)

Le candidat devra justifier d'un minimum de 3 années de pratique, sauf dérogation spéciale du jury.

- REISHIKI.
- La série SHODEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).

- KENJUTSU : diverses réponses (environ une dizaine de différentes techniques seront attendues par le jury) à une même attaque SHOMEN.
- Épreuve orale : contrôle des connaissances théoriques de base comprenant :
 - nomenclature du sabre,
 - historique de l'école de référence de la FEI.

3.1.3 Programme pour l'obtention du grade de deuxième DAN (NIDAN)

Le candidat devra justifier d'un minimum de 2 années de pratique depuis l'obtention du grade de SHODAN, sauf dérogation spéciale du jury.

- REISHIKI.
- La série SHODEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- La série CHUDEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- KENJUTSU : une connaissance de techniques répondant à une même attaque SHOMEN, comme le SHODAN, mais considérablement plus maîtrisée.
- Épreuve orale : contrôle des connaissances théoriques comprenant :
 - nomenclature du sabre,
 - historique de l'école de référence de la FEI.
 - connaissance de base du NIPPON-TO : les caractéristiques fondamentales observables dans une lame.

3.1.4 Programme pour l'obtention du grade de troisième DAN (SANDAN)

Le candidat devra justifier d'un minimum de 2 années de pratique depuis l'obtention du grade de NIDAN, sauf dérogation spéciale du jury.

- REISHIKI.
- La série SHODEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- La série CHUDEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- La série OKUDEN (SUWARI) complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- KENJUTSU : diverses réponses à des attaques choisies par le jury.
- Épreuve orale : contrôle des connaissances théoriques comprenant :
 - NIPPON-TO,
 - fabrication du sabre japonais.

3.1.5 Programme pour l'obtention du grade de quatrième DAN (YONDAN)

Le candidat devra justifier d'un minimum de 3 années de pratique depuis l'obtention du grade de SANDAN, sauf dérogation spéciale du jury.

- REISHIKI.
- La série SHODEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- La série CHUDEN complète, dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- La série OKUDEN (SUWARI), complète dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- La série OKUDEN (TACHI), complète dans l'ordre des KATA (JUNJO).
- KENJUTSU : diverses réponses à des attaques choisies par le jury et, éventuellement, TANINZUGAKE.
- TAMESHIGIRI : le candidat devra démontrer sa capacité réelle de coupe sur une ou plusieurs cibles constituées de nattes de paille.
- Épreuve orale : contrôle des connaissances théoriques comprenant :
 - NIPPON-TO,
 - les bases de la fabrication du sabre japonais et de la forge en général.
 - les classifications martiales japonaises et les pratiques actuelles de l'IAI.

3.2 Le jury

Le jury sera composé :

3.2.1 Pour les grades de 1^e et 2^e DAN :

d'un minimum de 2 CHUDEN (souhaitable mais pas obligatoire), éventuellement assistés de 2 SHODEN présents à la session d'examen.

3.2.2 Pour le grade de 3^e dan :

d'un minimum de 1 KUDEN, assisté de 2 CHUDEN présents à la session d'examen.

3.2.3 Pour le grade de 4^e dan :

d'un minimum de 2 KUDEN, assistés de 2 CHUDEN présents à la session d'examen.

4. LE COLLEGE TECHNIQUE

Extrait des statuts de la FEI

ARTICLE 10 - Le Collège Technique

1°/- *Le collège Technique a pour fonction d'assurer et de superviser en son sein :*

- *tous les aspects éthiques de la pratique du IAI,*
- *et tous les aspects techniques par la pratique de l'école de référence.*

2°/- *La FEI reconnaîtra tous les styles et toutes les écoles de IAI, pour autant que leur(s) représentant(s) en EUROPE pratique dans la ligne tracée et définie par le Collège Technique.*

Aussi, l'admission d'un style ou d'une école au sein de la FEI devra recueillir au préalable l'avis favorable du Collège Technique (article 5-1 des statuts).

3°/- (Article modifié et ratifié par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2006.)

Le Collège Technique est composé d'enseignants diplômés KUDEN, CHUDEN et SHODEN.

Les 4 premiers KUDEN (Daniel LECLERC, Christophe MARIE, Dominique PIERRE et Jaff RAJI) ont été nommés par le Directeur Technique : Malcolm T. SHEWAN, et les 2 Directeurs Techniques Adjoins : Pascal KRIEGER et René VAN DROOGENBROECK.

Les KUDEN sont nommés pour une durée illimitée.

Les CHUDEN sont nommés par les KUDEN pour 4 années renouvelables.

Les SHODEN sont nommés par les CHUDEN pour 2 années renouvelables.

Lors de sa première réunion, le Collège Technique désignera un secrétaire qui sera chargé de la gestion administrative du collège et des relations entre ses membres.

4°/- (Article modifié et ratifié par l'Assemblée Générale du 2 décembre 2006.)

Le Directeur du Collège Technique nommé par les présents statuts est Malcolm T. SHEWAN, qui est assisté en tant que Directeurs Techniques Adjoins par Pascal KRIEGER et René VAN DROOGENBROECK. Ils continueront d'assumer cette fonction, c'est-à-dire l'encadrement technique de la FEI, jusqu'à démission.

5°/- *Outre son rôle consultatif pour toutes les questions touchant à l'éthique et à la technique de la pratique du IAI, le Collège Technique dispose d'un DROIT de VETO sur toutes les décisions prises par le Comité de Direction ou l'Assemblée Générale s'il estime que ces décisions sont contraires à l'intégrité de la FEI et de la discipline elle-même.*

Dans ce cas, il appartiendra au Comité de Direction ou à l'Assemblée Générale de se réunir à nouveau et de redéfinir une nouvelle ligne d'action ou d'orientation.

6°/- Le Collège Technique sera chargé, entre autres :

- de rédiger et de mettre à jour le règlement technique de la FEI
- de définir et de réglementer :
 - la progression technique
 - le programme d'examen des grades "DAN"
 - la composition des jurys d'examens
 - les conditions d'obtention des certificats d'enseignants
- de tenir un registre :
 - de tous les gradés "DAN"
 - de tous les enseignants

7°/- Le Collège Technique se réunira au moins une fois par an, et chaque fois qu'il sera convoqué par son Directeur et/ou ses Directeurs Adjoints.

4.1 Composition

Le Collège Technique de la FEI est composé de tous les enseignants KUDEN, CHUDEN et SHODEN. Les membres de ce collège devront participer annuellement à l'Assemblée Générale, ainsi qu'à un minimum de 2 stages internationaux organisés par la FEI ou placés sous l'égide de la FEI, dont le stage annuel des cadres.

À ce jour, les stages reconnus sont les suivants :

- Les Iles de Lérins (Cannes – France) à l'Ascension,
- Lesneven (Bretagne – France) en juillet,
- La Colle s/Loup (Alpes Maritimes – France) fin août,
- Rennes (France) à la mi-novembre,
- Genève (Suisse) le premier week-end de décembre,

Cette liste n'est évidemment pas limitative et fera l'objet d'une mise à jour périodique sur le site web de la FEI.

En outre, le Collège Technique se réunira une fois par an durant le 1^{er} ou le 2^{ème} WE de septembre. Actuellement, ce stage se tient à La Claquette (Alsace – France).

4.2 Rôle

Le rôle du Collège Technique est défini à l'article 10.6 des statuts.

5. LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT

Conformément aux souhaits exprimés par les fondateurs lors de la création de l'association en 1979, la FEI ne délivre pas - et ne délivrera pas - de grades techniques au-delà du 4^{ème} DAN. En effet, de leur point de vue, ce grade sanctionne la fin de l'apprentissage technique du curriculum de la FEI et de la discipline elle-même. Ceci ne signifie pas pour autant que le pratiquant n'a plus rien à apprendre, mais que la recherche à laquelle il devra se consacrer se situera désormais au-delà de la technique et, principalement, au niveau de sa transmission.

Le Collège Technique a donc décidé d'instituer un certificat d'aptitude à l'enseignement qui confèrera à son détenteur une reconnaissance de sa capacité à transmettre correctement le curriculum technique de la FEI, mais également l'esprit avec lequel il lui a été transmis au sein

de celle-ci. Ces futurs enseignants seront donc choisis sur la base de leurs compétences techniques, leur attitude générale dans le groupe et leurs qualités pédagogiques.

Il semble cependant important de définir une hiérarchie dans cette reconnaissance, fonction des compétences du récipiendaire par rapport à son propre niveau technique.

Cette hiérarchie a été définie de la façon suivante :

5.1 - SHODEN (équivalence technique 3° - 4° DAN)

Les récipiendaires devront être titulaires du grade minimum de 3° DAN.

Ils seront recommandés par les CHUDEN et nommés par le Collège Technique pour une durée de 2 ans renouvelable.

Responsabilités : *Voir ci-dessous*

5.2 - CHUDEN (équivalence technique 4° - 5° DAN)

Les récipiendaires devront être titulaires du grade de 4° DAN.

Ils seront recommandés par les KUDEN et nommés par le Collège Technique pour une durée de 4 ans renouvelable.

Responsabilités : *Voir ci-dessous*

5.3 - KUDEN (équivalence technique 5° - 6° DAN)

Les récipiendaires devront être titulaires du grade de 4° DAN.

Ils seront recommandés par les KUDEN mêmes et nommés par le Collège Technique pour une durée illimitée, ou tout du moins tant qu'ils resteront membres de la FEI.

Responsabilités : *Voir ci-dessous*

5.4 - Ce qui est attendu d'un enseignant officiel de la FEI :

- a) Qu'il/elle ait une compétence technique au-dessus de la moyenne.
- b) Qu'il/elle ait des élèves et une expérience d'enseignement au sein d'un groupe.
- c) Qu'il/elle pratique régulièrement le IAI et le KEN, et souhaitablement un autre BUDO.
- d) Qu'il/elle participe régulièrement à divers stages, et principalement aux stages de cadres.
- e) Qu'il/elle ait une connaissance approfondie de la culture du sabre japonais, de son histoire, de sa nomenclature, ainsi que de l'art de la forge.
- f) Qu'il/elle ait suffisamment de disponibilité pour rayonner dans sa propre région.
- g) Qu'il/elle ait une certaine facilité de communication (esprit ouvert, langues étrangères, etc.)
- h) Qu'il/elle soit un exemple pour les pratiquants, dans son maintien, son langage et ses qualités humaines.

Les conditions d'obtention de ces certificats d'aptitude à l'enseignement pourront éventuellement être assujetties à une épreuve pédagogique au cours d'un stage.

5.5 - Procédure d'obtention d'un certificat d'enseignement

Les KUDEN et CHUDEN qui désirent délivrer un certificat d'enseignement (KUDEN ou CHUDEN pour les premiers, SHODEN pour les seconds) devront en référer par écrit (courrier, courriel) au Secrétaire du Collège Technique en motivant la demande.

Ce dernier se chargera ensuite de contacter par écrit (courrier, courriel) les KUDEN ou les CHUDEN, suivant le niveau du certificat requis, pour approbation. La décision sera prise à

une majorité égale ou supérieure à 80 % des enseignants concernés, étant précisé que les votes contraires devront nécessairement être motivés.

En cas d'obtention de la majorité requise, le KUDEN ou le CHUDEN à l'origine de la demande devra ensuite approcher le candidat pressenti et lui demander son accord en lui exposant clairement les conditions requises pour sa nomination.

Les certificats d'aptitude seront imprimés par la FEI et signés par le Titulaire du certificat, le Président de la FEI et le Secrétaire du Collège Technique. Ils seront, bien entendu, nominatifs.

Il appartiendra au Secrétaire du Collège Technique de prévoir et gérer les renouvellements des certificats.

Le présent Règlement Technique modifié a été adopté en Assemblée Générale le 2 décembre 2006 à Genève (Suisse) sous la présidence de Dominique PIERRE. Les modalités de sa mise en application sont confiées au nouveau Collège Technique, en collaboration avec le Secrétariat général.

Le Président de la FEI
Dominique PIERRE

Le Secrétaire du Collège Technique
Daniel Leclerc

6. GLOSSAIRE

A

- AWASE** Harmonisation avec l'adversaire. Rythme.
AI Harmonie, unité.
AIKIKEN Forme de travail à deux, avec bokken, basée sur les principes de l'Aïkido.

B

- BOKKEN** Sabre en bois (BOKU : bois, KEN : sabre).
BOKUTO Sabre en bois (BOKU : bois, TO : sabre).

C

- CHIBURI** Secouement du sang (CHI : sang, FURU : secouer, « F » devient « B » lorsque précédé d'un autre mot).
CHÛDEN Enseignement avancé.
Certificat d'enseignant du second degré de la FEI.
CHUDAN Degré intermédiaire.

D

- DAI / SÔKE** Personnage à la tête d'un RYÛ :
filiation par choix d'une autre personne = DAI ;
filiation par le sang = SÔKE.
DAN Degré, rang, grade.
DÔJÔ Lieu d'entraînement d'un art martial ou de tout art spirituel japonais.

G

- GIRI** Du verbe KIRU, couper, tuer. Lorsque ce mot est accolé à un autre mot qui le précède, le « K » se change en « G ».
GYAKU Inversé, à l'envers, contraire.
GEDAN Garde basse.

H

- HAKAMA** Jupe pantalon d'entraînement.
HAPPÔ Huit directions (HACHI : 8, HÔ : direction), HACHI-HÔ se contracte en HAPPÔ.
HASEGAWA EISHIN Nom d'une tradition de IAÏ, la deuxième série de MUSO SHINDEN, d'après le nom de la personne qui en est à l'origine.
HASSO Garde latérale.
HASUJI Coupant de la lame. Trajectoire de coupe.
HAZUSHI Cassure de rythme, désaccord, évitement.
HIDARI Gauche, à gauche.

I

- IAITO** Imitation fidèle d'un sabre japonais (Katana), non aiguisé.
ICHI MONJI..... Le chiffre « UN » (qui s'écrit avec un trait horizontal en japonais).
IAI..... Discipline martiale du maniement du sabre. Littéralement : « être en harmonie ».

J

- JUNJO** Ordre (d'une liste donnée).
JODAN Garde haute.

K

- KAMAE**..... Gardes, postures.
KANTEI Expertise, évaluation (d'une lame, d'un sabre).
KATA Forme pré-arrangée pour l'entraînement structuré d'une technique donnée.
KATANA..... Sabre japonais utilisé dès le 17^e siècle, se porte dans la ceinture avec le coupant en haut.
KEIKOGI..... Vêtement d'entraînement (GI = habit et KEIKO = entraînement).
KEN Sabre en général (synonyme : TSURUGI, TÔ, KATANA, TACHI).
KENJUTSU Littéralement, technique de sabre. Entraînement à deux ou plusieurs avec sabres en bois.
KESA..... Diagonale, en diagonale, bandoulière de moine.
KI-AI Coordination des énergies. Cri utilisé au moment du contrôle (KIME) d'un mouvement.
KIHON Bases.
KIRI..... Du verbe KIRU, couper, tuer (KIRITSUKE : coupe).
KIRI-OTOSHI..... Coupe au travers de la coupe de l'adversaire (OTOSU : faire tomber).
KOBUDO Disciplines martiales anciennes.
KOBUJUTSU..... Arts martiaux anciens.
KÔHAI Junior. Qui a commencé après.
KUDEN Enseignement profond, intérieur.
Certificat d'enseignement du 3^{ème} degré de la FEI.
KU : la bouche. DEN : transmission.
(En référence à la tradition qui veut que les techniques secrètes soient transmises de bouche à oreille.)
KYU..... Rang, degré (dégressif jusqu'au grade DAN).

M

- MA-AI** Litt. : Harmonie de l'espace-temps. Espace-temps.
MIGI..... Droite, à droite.
MUDANSHA..... Qui n'a pas encore de grade DAN.
MUSO SHINDEN Nom de l'une des nombreuses traditions de IAI. (Litt. : transmission divine d'un songe.)

N

- NIPPON-TÔ**..... Sabre japonais (NIPPON : Japon).
NÔTÔ Rengainement du sabre.
NUKITSUKE Dégainement du sabre.

O

OBI Ceinture d'entraînement. Ceinture japonaise.
OKUDEN Enseignement profond, intérieur.

R

REI Etiquette, politesse, salut.
REIGI Etiquette formelle, cérémonial.
REISHIKI Etiquette, cérémonial.
RENSHÛ Entraînement.
RIAI Logique d'application technique et cohérence de situation.
RYÛ Tradition, Ecole Traditionnelle, transmissible de Maître à élève.

S

SEIGAN Position de garde du sabre dans laquelle la pointe est alignée dans la direction des yeux de l'adversaire. (Litt. : droit dans les yeux.)
SEIZA Position à genoux, orteils à plat.
SEMPAI Aîné. Senior. Qui a commencé avant.
SHIKEN Examen(s).
SHINBUDO Disciplines martiales modernes.
SHINBUJUSTU Arts martiaux modernes.
SHINCHOKUGIRI Coupe décisive droit devant.
SHISEI Posture, attitude (physique et mentale).
SHODAN Degré du début, premier degré, progressif : NIDAN, SANDAN, etc...
SHODEN Enseignement primaire.
..... Certificat d'enseignement du 1^{er} degré de la FEI.
SHÔMEN Litt. : emplacement juste, mur d'honneur, droit devant (SHÔMEN UCHI).
SHÛGYÔSHA Pratiquant (généralement d'arts martiaux).
SÔKE / DAI Personnage à la tête d'un RYÛ :
filiation par choix d'une autre personne = DAI ;
filiation par le sang = SÔKE.
SÔTAI Travail à deux ou à plusieurs.
SUWARI En position assise (SUWARI-IAI).

T

TACHI 1. Sabre antérieur au 17^e siècle, plus long et plus courbe que le KATANA, se portant avec le coupant en bas.
2. Sabre en bois (ODACHI : grand sabre, KODACHI : petit sabre).
3. Position debout (TACHI-IAI).
TAMESHIGIRI Littéralement : essai de coupe. Travail de coupe réelle.
TANDOKU Entraînement seul, sans partenaire (TANDOKU RENSHÛ).
TANINZUGAKE Attaque de plusieurs adversaires.
TATEHIZA Position en SEIZA avec un genou relevé.
TE NO UCHI Litt. : Intérieur de la main. La tenue d'une arme.
TSUKI Coup d'estoc (peut aussi vouloir dire la lune).

U

UCHI Frappe, coupe, coup.

UWAGI Veste pour entraînement d'arts martiaux. (Litt. : habit du haut).

W

WAKI L'aisselle.

WAZA Technique.

Y

YOKOGURUMA..... Littéralement : roue latérale. Coupe horizontale.

YÛDANSHA..... Qui possède un grade DAN.

Z

ZANSHIN..... Vigilance, concentration.

ZUBON..... Pantalon d'entraînement.

7. RUDIMENT DE PHONETIQUE JAPONAISE

Pour les francophones, les règles à suivre sont les suivantes :

Toutes les lettres se prononcent

U.....à prononcer comme dans :« Tout* »
SH « Chien »
CH..... « Tchèque »
S « Servir »
WA, WO, WU ... « Quate », « Walk en anglais », « Would en anglais »
E..... « Thé »
G..... « guitare » devant toutes les voyelles
J..... « Jazz »
H..... toujours aspiré
N..... « Doing, en anglais »
B et V se prononcent de la même façon, entre les deux (d'où l'absence du V)
L et R..... se prononcent de la même façon, entre les deux (d'où l'absence du L)

**A noter que les « U » sont souvent muets et se prononcent entre le U et le OU*